

Voici votre
carte Récompenses
TELUS^{MC} CIBC Visa^{*}



LE GUIDE DE VOS AVANTAGES

APERÇU DE VOS AVANTAGES

Merci d'avoir choisi la carte Récompenses TELUS CIBC Visa	1
Comment obtenir des points	2
Comment échanger vos points	2
Renoncez au papier	3
Visa payWave*	3
Assurances	3
Avantages financiers	4
Caractéristiques gratuites de gestion sensée du crédit	6
Conservez le <i>Guide de vos avantages</i>	6



MERCI D'AVOIR CHOISI LA CARTE RÉCOMPENSES TELUS CIBC VISA.

La carte Récompenses TELUS^{MC} CIBC Visa* offre un moyen avantageux de tirer le maximum des services TELUS. Obtenez des points Récompenses TELUS pour chaque dollar d'achat porté à votre carte et échangez-les contre une gamme de produits et services TELUS¹, notamment les téléphones intelligents et tablettes les plus récents et les plus alléchants². De plus, tous ces avantages vous sont offerts sans frais annuels.

Veuillez prendre un moment pour lire le présent *Guide de vos avantages*. Vous en saurez davantage sur tout ce que votre nouvelle carte peut vous offrir. Nous espérons que votre nouvelle carte vous plaira!

COMMENT OBTENIR DES POINTS

OBTENIR DES POINTS RÉCOMPENSES TELUS, C'EST FACILE

- Vous recevrez un point Récompenses TELUS pour chaque dollar porté à votre carte Récompenses TELUS CIBC Visa³.
- Vous obtiendrez 50 % de plus de points sur tous les achats réglés avec votre carte de crédit dans les épiceries et les stations-service⁴. Par exemple, qu'il s'agisse d'un litre de lait ou d'un produit pour la maison, si vous l'achetez dans une épicerie, vous obtiendrez 1,5 point Récompenses TELUS pour chaque dollar d'achat.
- Vous obtiendrez aussi 50 % de plus de points sur les achats effectués auprès de TELUS, que vous payiez une facture TELUS, achetiez des accessoires pour votre appareil mobile ou vous procuriez un nouvel appareil dans les magasins TELUS participants⁵.

De plus, si vous profitez d'un service TELUS, vous pouvez vous inscrire aux paiements préautorisés TELUS; ainsi, vous ne risquerez plus d'oublier un paiement. Inscrivez-vous au telus.com/moncompte

Visitez le site telus.com/recompenses pour obtenir des précisions sur la façon d'accumuler plus de points au moyen de votre compte Récompenses TELUS.

DÉCOUVREZ COMBIEN DE POINTS RÉCOMPENSES TELUS VOUS POURRIEZ OBTENIR

	Dépenses annuelles	Points annuels
Achats d'essence et d'épicerie :	3 600 \$	5 400
Achats auprès de TELUS :	720 \$	1 080
Autres achats :	4 200 \$	4 200
Total annuel :	8 520 \$	10 680

Économies applicables à votre prochain appareil TELUS : **106 \$**

COMMENT ÉCHANGER VOS POINTS

Vous pouvez échanger vos points Récompenses TELUS contre une sélection de produits et services TELUS admissibles. Pour en savoir plus sur les Récompenses TELUS et sur la façon d'échanger vos points ou encore si vous avez d'autres questions, visitez le site telus.com/recompenses. Vous pouvez aussi parler directement à un représentant de TELUS en appelant au 1 866 558-2273 ou en composant le *611 sur votre téléphone mobile TELUS.

RENONCEZ AU PAPIER

Grâce aux relevés électroniques, consultez gratuitement et en tout temps votre relevé actuel et vos relevés antérieurs de carte de crédit et de comptes bancaires en format électronique, et téléchargez-les dans votre ordinateur. Pour commencer, ouvrez une session des Services bancaires CIBC en direct^{MD}.

VISA PAYWAVE*

La fonctionnalité Visa payWave est offerte avec votre carte de crédit Récompenses TELUS CIBC Visa ainsi qu'avec les téléphones intelligents admissibles inscrits grâce à l'Application Paiement mobile CIBC. Cette caractéristique de paiement sans frais est une excellente solution de rechange à l'utilisation d'argent comptant pour régler des achats de 100 \$ et moins. Pour en profiter, vérifiez si le terminal du marchand affiche le symbole , tenez votre carte Récompenses TELUS CIBC Visa ou votre téléphone intelligent devant le terminal, et le tour est joué⁶.

Pour en savoir plus, y compris pour connaître les marchands qui acceptent Visa payWave, **visitez le site www.cibc.com/paywave/fr**

ASSURANCES

ASSURANCE-ACHATS ET GARANTIE PROLONGÉE GRATUITES⁷

Grâce à l'assurance-achats, la plupart des articles personnels neufs que vous achetez au moyen de votre carte Récompenses TELUS CIBC Visa seront remplacés ou réparés, ou vous serez remboursé s'ils sont perdus, volés ou endommagés dans les 90 jours suivant l'achat. De plus, la garantie prolongée vous permet de doubler la période de garantie initiale du fabricant, jusqu'à concurrence d'une année supplémentaire, pour la plupart de vos achats. Votre carte Récompenses TELUS CIBC Visa est donc idéale pour régler les nouveaux achats d'appareils électroniques et électroménagers. Il s'agit d'une « assurance complémentaire », ce qui signifie que toutes les autres sources de recouvrement, d'indemnité ou de protection doivent être utilisées avant qu'une indemnité puisse vous être versée en vertu de cette assurance. Pour obtenir plus de précisions, consultez le certificat d'assurance ci-joint.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou présenter une demande de règlement, appelez au **1 866 363-3338** au Canada et dans la zone continentale des États-Unis, y compris Hawaï. Ailleurs dans le monde, y compris au Mexique, appelez à frais virés au **905 403-3338**.

ASSURANCE VOYAGE CIBC

Profitez d'une protection de voyage supplémentaire lorsque vous en avez besoin. Moyennant des frais supplémentaires, vous pouvez vous procurer une carte Récompenses TELUS CIBC Visa assortie de l'Assurance voyage CIBC, et ainsi souscrire une couverture pour vous, votre conjoint et les enfants à votre charge lorsque vous voyagez en dehors de votre province de résidence. Nous offrons aussi plusieurs produits qui peuvent vous aider à vous protéger contre des frais inattendus pouvant se produire avant ou pendant le voyage.

AVANTAGES FINANCIERS

OBTENEZ DES AVANCES EN ESPÈCES, PEU IMPORTE OÙ ET QUAND VOUS EN AVEZ BESOIN

Vous pouvez obtenir jusqu'à 1 000 \$ par jour grâce à votre carte Récompenses TELUS CIBC Visa, sous réserve de vos fonds disponibles et de votre crédit disponible, à tout guichet Télébanque^{MD} CIBC ou à l'un des quelque un million de guichets automatiques bancaires affichant les logos Visa, *Interac*^{MD} ou Système Plus⁸. Vous n'avez besoin que de votre carte et de votre NIP⁹. Si vous le souhaitez, vous pouvez même changer votre NIP à tout guichet Télébanque^{MD} CIBC.

ACCÉLÉREZ L'ACCUMULATION DE POINTS GRÂCE À DES CARTES SUPPLÉMENTAIRES GRATUITES

En tant que titulaire de la carte Récompenses TELUS CIBC Visa, vous pouvez recevoir jusqu'à trois cartes supplémentaires au nom de votre conjoint, d'autres membres de votre famille ou de toute personne de votre choix, sans frais annuels. Des cartes supplémentaires signifient plus d'occasions d'accumuler des points Récompenses TELUS.

De plus, vous pouvez gérer les dépenses des usagers autorisés en fixant des limites de dépenses spécifiques¹⁰ pour les achats et pour les espèces⁸ de chacun des usagers autorisés. Vous pourrez avoir l'esprit tranquille sachant que les usagers autorisés n'ont qu'un montant fixe de dépenses qu'ils ne peuvent dépasser.

Appelez au **1 800 465-4653** pour désigner des usagers autorisés, demander des cartes supplémentaires et fixer des limites de dépenses pour les usagers autorisés.

CHÈQUES PRATIQUES PERSONNALISÉS GRATUITS

Utilisez les Chèques Pratiques CIBC pour virer des soldes à taux plus élevés, consolider des factures ou faire des achats dans des endroits qui n'acceptent pas les cartes de crédit¹¹. Libellez-les comme tout autre chèque au nom d'une personne, d'une entreprise ou d'un émetteur de carte de crédit autre que la Banque CIBC et le montant sera porté à votre relevé de carte de crédit CIBC. Appelez au 1 800 465-4653 pour obtenir vos Chèques Pratiques personnalisés gratuits.

PAYEZ VOTRE FACTURE DE CARTE DE CRÉDIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE MOIS

Inscrivez-vous au Service de paiement automatique CIBC, qui débitera automatiquement le montant de votre facture de carte du compte bancaire de votre choix. Vous pouvez régler le paiement minimum ou le nouveau solde total à la date d'échéance du paiement tous les mois. Si vous choisissez le paiement minimum et que votre solde excède votre limite de crédit à la date d'un relevé mensuel, à la date d'échéance du paiement, nous débiterons aussi votre compte bancaire du montant de votre solde qui excède votre limite de crédit.

PROFITEZ DE RABAIS SUR LA LOCATION DE VÉHICULES PARTOUT DANS LE MONDE

En tant que titulaire d'une carte Récompenses TELUS CIBC Visa, vous pouvez profiter de rabais sur la location de véhicules¹² dans les établissements participants partout dans le monde lorsque vous mentionnez le code de rabais au moment de la réservation et que vous payez avec votre carte de crédit CIBC.

Pour en savoir plus sur les avantages financiers de votre carte, appelez au **1 800 465-4653** ou visitez le site www.cibc.com/francais

REMPACEMENT DE CARTE SANS SOUCI ET JUSQU'À 1 000 \$ D'AVANCES EN ESPÈCES EN CAS D'URGENCE

La dernière chose dont vous devriez vous préoccuper, que vous soyez en voyage ou à la maison, c'est de votre carte de crédit. Voilà pourquoi si votre carte est perdue ou volée, ou si vous soupçonnez quelqu'un de l'utiliser ou d'en utiliser le numéro, il vous suffit de communiquer le plus vite possible avec un centre bancaire CIBC, les Services bancaires téléphoniques CIBC ou les Services de cartes de crédit CIBC. Nous prendrons alors les mesures nécessaires pour retrouver votre carte, ainsi que déclarer sa perte ou son vol aux autorités compétentes.

Signalez immédiatement la perte ou le vol d'une carte de crédit CIBC en appelant au **1 800 663-4575**.

Rappelez-vous que vous pouvez aussi obtenir jusqu'à 1 000 \$ d'avances en espèces en cas d'urgence, sous réserve de votre crédit disponible et de vos fonds disponibles, si votre carte est perdue ou volée⁸.

VOICI POUR VOUS DES CARACTÉRISTIQUES GRATUITES DE GESTION DU CRÉDIT

Grâce à IntelliCrédit CIBC^{MD}, vous pouvez gérer et organiser les opérations portées à votre carte de crédit et en assurer le suivi, ainsi que profiter de caractéristiques de sécurité améliorées. Voici quelques-uns des avantages :

Rapport de dépenses en direct : obtenez un portrait plus détaillé de vos dépenses par carte de crédit et créez des budgets mensuels personnalisés.

Gestion de vos dépenses : créez vos catégories de dépenses personnelles afin d'effectuer le suivi et la gestion de ce qui est important pour vous.

Relevé optimisé : effectuez le suivi et la gestion de vos dépenses mensuelles et cumulatives de l'année, classées en 10 catégories de dépenses courantes sur votre relevé mensuel.

Alertes de rapport de crédit : restez au fait des modifications importantes apportées à votre rapport de crédit personnel et soyez informé de toute activité inhabituelle à votre dossier¹³.

Alertes de dépenses : établissez des alertes par l'intermédiaire des Services bancaires CIBC en direct pour que l'on vous informe par téléphone, par courriel ou par message en ligne lorsque vous approchez de votre limite de crédit ou dépassez votre budget personnalisé¹⁴.

Alertes à la fraude : établissez des alertes et choisissez que l'on vous informe par courriel ou par message en ligne d'une potentielle utilisation non autorisée de votre carte de crédit CIBC.

Assistance en cas de vol d'identité : appelez les Services de cartes de crédit CIBC au 1 800 465-4653 pour obtenir rapidement des renseignements et de l'assistance quant à la marche à suivre si vous croyez être victime d'un vol d'identité.

CONSERVEZ LE GUIDE DE VOS AVANTAGES

Nous vous conseillons de garder le *Guide de vos avantages* pour toute référence future. Vous ne savez jamais quand vous pourriez avoir besoin d'un renseignement important ou des numéros de téléphone liés à votre carte Récompenses TELUS CIBC Visa.

MODALITÉS

Société TELUS Communications est l'exploitant du Programme Récompenses TELUS. Les modalités d'utilisation du Programme Récompenses TELUS énoncent toutes les modalités qui régissent l'obtention, l'utilisation, l'échange et l'expiration des points Récompenses TELUS. Pour en savoir plus, visitez le site www.telus.com/modalitesrecompenses

Les termes commençant par une majuscule utilisés et non définis dans les Modalités de la carte de crédit CIBC ont le sens qui leur est donné ci-dessous :

- a) « Carte » désigne la carte de crédit Récompenses TELUS CIBC Visa.
- b) « Compte de carte de crédit » désigne votre compte de carte de crédit que la Banque CIBC a ouvert relativement à votre Carte.
- c) « En règle » a le sens qui lui est donné dans votre Entente avec le titulaire de carte.
- d) « Entente avec le titulaire de carte » désigne l'entente avec le titulaire de carte régissant le Compte de carte de crédit, telle qu'elle peut être modifiée et remplacée de temps à autre.
- e) « Programme » désigne le Programme Récompenses TELUS.
- f) « Relevé mensuel » désigne le relevé mensuel envoyé au Titulaire de carte principal en ce qui concerne le Compte de carte de crédit.
- g) « Site Web CIBC » désigne le site Web exploité par la Banque CIBC qui se trouve au www.cibc.com/francais, ou tout autre site Web qui le remplacera.
- h) « Titulaire de carte » désigne tout titulaire de la carte Récompenses TELUS CIBC Visa.
- i) « Titulaire de carte principal » a le sens qui lui est donné dans votre Entente avec le titulaire de carte.
- j) « Usager autorisé » a le sens qui lui est donné dans votre Entente avec le titulaire de carte.
- k) « vous » signifie un Titulaire de carte principal ou un Usager autorisé, selon le cas.
- l) « y compris » signifie « y compris, mais sans s'y limiter ».

Veillez noter que les présentes modalités entrent en vigueur le 1 octobre 2015. Pour connaître les modalités en vigueur à l'heure actuelle, visitez le site www.cibc.com/francais

1. Ces Modalités régissent vos droits, responsabilités et obligations en tant que titulaire de la carte Récompenses TELUS CIBC Visa et remplacent toutes les modalités antérieures. Elles s'appliquent au Titulaire de carte principal, à tout Usager autorisé ainsi qu'à tout délégué.
2. Votre Entente avec le titulaire de carte s'applique aussi et, en cas de divergence entre les présentes Modalités et votre Entente avec le titulaire de carte, l'Entente avec le titulaire de carte prévaut, dans la mesure nécessaire pour résoudre cette divergence.
3. Les titulaires de carte sont automatiquement inscrits au Programme Récompenses TELUS.
4. Les points Récompenses TELUS sont accordés sur les achats réglés avec la Carte, moins les retours, mais non sur les avances en espèces, les Chèques Pratiques CIBC, les virements de solde, les frais bancaires (y compris les intérêts et les frais liés à la Protection-paiement et à MonAssistanceCartes), les paiements et les échanges de points Récompenses TELUS.
5. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à votre compte Récompenses TELUS conformément à votre Entente avec le titulaire de carte.
 - Sur chaque Relevé mensuel envoyé au Titulaire de carte principal figurera le nombre total de points Récompenses TELUS obtenus ou déduits pendant la période couverte par le relevé. Votre Relevé mensuel peut ne pas refléter les opérations très récentes (y compris les achats par carte de crédit, les retours ou les échanges de points Récompenses TELUS) qui n'étaient pas encore inscrites à votre Compte de carte de crédit au moment de la préparation de votre Relevé mensuel CIBC.
 - Nous ne sommes pas tenus de créditer votre compte Récompenses TELUS des points Récompenses TELUS obtenus pour des achats nets réglés avec la Carte pendant une période couverte par un Relevé mensuel si votre Compte de carte de crédit n'est pas ouvert et En règle à tout moment pendant une période couverte par un Relevé mensuel. Si votre compte Récompenses TELUS est crédité par erreur ou reçoit autrement des points Récompenses TELUS que vous n'avez pas véritablement obtenus, pour quelque raison que ce soit, nous avons le droit de retirer de tels points Récompenses TELUS du compte Récompenses TELUS sans préavis et en tout temps.

6. DIFFÉRENCES :

Vous devez nous aviser par écrit de toute erreur, omission ou objection relativement aux points Récompenses TELUS apparaissant (ou n'apparaissant pas) sur un Relevé mensuel dans les six mois de la date du Relevé mensuel sur lequel les points Récompenses TELUS ont apparus (ou auraient dû apparaître). À défaut, nous avons le droit de considérer le Relevé mensuel comme juste, à l'exception de crédits erronés.

Vos points Récompenses TELUS accumulés ne vous donnent aucun droit acquis. Les points Récompenses TELUS n'ont aucune valeur monétaire; ils ne peuvent être échangés contre de l'argent comptant ni utilisés à titre de crédit au solde de votre Compte de carte de crédit. Les points Récompenses TELUS ne peuvent constituer le fondement d'une demande de règlement financier contre la Banque CIBC ou TELUS. Les points Récompenses TELUS ne sont pas cessibles, même à un autre compte Récompenses TELUS, et ne peuvent être attribués ou divisés en cas de séparation, de divorce, de faillite ou autre, à moins que TELUS n'y consente. Les règles relatives à la transférabilité ou à la cessibilité des points Récompenses TELUS sont régies par les modalités d'utilisation du Programme Récompenses TELUS.

7. DIVERS :

- La Banque CIBC peut communiquer des renseignements à l'égard d'un compte Récompenses TELUS au Titulaire de carte principal, à un Usager autorisé ou à tout délégué.
- La Banque CIBC et ses mandataires ne sont responsables d'aucune perte ni blessure, d'aucun décès, coût ou dommage, ni d'aucune dette ou dépense que vous, les membres de votre famille ou vos invités pouvez subir ou engager, et vous exonérez et dégagez la Banque CIBC et ses mandataires de toute réclamation, demande, action et de tout droit d'action pouvant survenir, relativement à ce qui suit :
 - a) une erreur ou une omission sur le Site Web CIBC ou dans d'autres sources de renseignements sur le Programme et sur les points Récompenses TELUS;
 - b) une erreur ou un retard de crédit ou de débit à votre compte Récompenses TELUS.
- Le Programme peut être modifié, suspendu ou résilié en tout temps. La Banque CIBC vous informera de tout changement en envoyant un avis (écrit ou électronique) au Titulaire de carte principal ou en affichant sur le site cibc.com/francais un avis qui entrera en vigueur à partir de la date d'affichage. Si nous apportons aux Modalités de la carte de crédit CIBC une modification mineure ou qui s'avère avantageuse pour vous, nous vous en informerons en affichant un avis sur le site cibc.com/francais, où se trouve toujours la version la plus récente des Modalités. Toute modification apportée aux Modalités de la carte de crédit CIBC ou au Programme peut avoir une incidence sur les points Récompenses TELUS que vous pouvez avoir déjà accumulés ou sur leur accumulation ultérieure.
- Si nous devons mettre fin au Programme, nous ferons parvenir un préavis de 30 jours au Titulaire de carte principal, lequel préavis pourra être joint à un Relevé mensuel ou y figurer. Ce préavis sera réputé avoir été transmis également aux Usagers autorisés et aux délégués.
- Le Titulaire de carte principal peut résilier la présente Entente avec le titulaire de carte en tout temps en donnant à la Banque CIBC un avis écrit ou en lui téléphoquant. Toutes les Cartes du Compte de carte de crédit seront annulées dès réception de la demande d'annulation, mais la présente Entente sera résiliée seulement après que nous aurons reçu le paiement de la totalité du Solde. Une fois l'Entente avec le titulaire de carte résiliée, vous cesserez d'accumuler des points Récompenses TELUS au moyen de votre Carte.
- Les Modalités de carte de crédit CIBC sont régies et doivent être interprétées conformément aux lois applicables au Canada. Les tribunaux de la province ou du territoire canadien où le Titulaire de carte principal réside (ou de l'Ontario, s'il réside à l'extérieur du Canada) auront les compétences nécessaires à l'égard de tout différend survenant relativement aux Modalités de la carte de crédit.

8. AVIS RELATIFS À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels telles qu'elles sont décrites dans la Politique de la Banque CIBC sur la protection des renseignements personnels énoncée dans la brochure intitulée « Protection des renseignements personnels ». Cela comprend, tout au long de votre relation avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« Banque CIBC » ou « nous »), la collecte et la communication de renseignements vous concernant par le Groupe CIBC, des agences d'évaluation du crédit, des institutions et des bureaux d'enregistrement du gouvernement, des sociétés de fonds communs de placement ou d'autres émetteurs, des organismes de réglementation et d'autorégulation, d'autres institutions financières ainsi que des partenaires de programme applicables et de toute référence soumise par vous et d'autres types de tiers, selon ce qui peut être raisonnablement exigé aux fins suivantes : i) vous identifier, ii) déterminer votre admissibilité aux produits et aux services, iii) vérifier les renseignements que vous nous fournissez, iv) vous protéger et protéger la Banque CIBC en cas d'erreur ou d'activité criminelle, v) faciliter la production des déclarations de revenus et d'autres rapports, vi) nous conformer aux exigences juridiques et réglementaires ou vii) vous informer sur d'autres produits et services du Groupe CIBC ou promouvoir tout programme de partenaire CIBC applicable, notamment tout service ou produit des partenaires de programme ou d'autres tiers. Si vous ne souhaitez pas consentir à l'alinéa viii), vous pouvez joindre la Banque CIBC en tout temps au 1 800 465-CIBC (2422).

Vous trouverez la Politique de la Banque CIBC sur la protection des renseignements personnels dans un centre bancaire ou sur le site www.cibc.com/francais. Cette politique peut être modifiée, remplacée ou augmentée de temps à autre. Le Groupe CIBC comprend la Banque CIBC et ses sociétés affiliées canadiennes, qui offrent des comptes de dépôt, des prêts, des fonds communs de placement, des services de négociation de titres et de gestion de portefeuille, des conseils au sujet des placements, des prêts hypothécaires, des cartes de crédit, des services de fiducie et d'assurance et d'autres produits et services.

Si vous nous fournissez votre numéro d'assurance sociale (NAS), nous pouvons le communiquer à une agence d'évaluation du crédit afin de nous aider à vous identifier; il s'agit du meilleur moyen de nous assurer que les renseignements fournis portent sur vous avec exactitude. Cependant, vous êtes entièrement libre et, si vous choisissez de ne pas fournir votre NAS, cette décision, en soi, ne vous empêchera pas d'être admissible à des produits et services.

PROGRAMME DU PARTENAIRE TELUS SEULEMENT :

En remplissant la présente demande, vous fournissez les renseignements suivants à la fois à la Banque CIBC et à la Société TELUS Communications (« TELUS ») : votre nom, votre adresse postale et votre adresse de courriel, votre numéro de téléphone et, s'il y a lieu, votre numéro de compte TELUS ainsi que votre numéro de membre Récompenses TELUS. La Banque CIBC indiquera à TELUS si votre demande est approuvée ou refusée. Si votre demande est refusée, TELUS peut utiliser votre nom, votre adresse postale, votre adresse de courriel et votre numéro de téléphone à des fins liées à des gestes de bonne entente, au maintien de sa liste de non-sollicitation et à l'amélioration de la fidélisation de sa clientèle.

Si votre demande est approuvée, TELUS peut à l'occasion utiliser votre nom, votre adresse postale, votre adresse de courriel, votre numéro de téléphone, votre numéro de compte TELUS et votre numéro de membre Récompenses TELUS pour inscrire, établir et administrer votre compte Récompenses TELUS ou pour toute autre raison indiquée dans l'Engagement de TELUS en matière de protection de la vie privée. De plus, la Banque CIBC pourra échanger périodiquement avec TELUS certains renseignements relatifs à vos opérations (le nom du marchand, la date et le montant de l'opération), qui pourront être utilisés par TELUS aux fins suivantes :

- i) assurer l'administration, le marketing et la promotion du Programme Récompenses TELUS;
- ii) veiller au marketing et à la promotion des produits et services de TELUS ou des produits et services de tierces parties;
- iii) organiser, analyser et conserver ces renseignements sur vos opérations pour mieux comprendre vos besoins et vos intérêts, afin de commercialiser et de promouvoir les produits et services de TELUS ou les produits et services de tierces parties qui, selon l'avis de TELUS, pourraient vous intéresser; et
- iv) organiser, analyser et conserver ces renseignements sur vos opérations pour personnaliser et améliorer votre expérience de TELUS, ainsi que pour mettre au point et améliorer les produits et services de TELUS.

TELUS peut également combiner ces renseignements sur vos opérations avec d'autres renseignements qu'elle détient déjà sur vous aux fins précisées aux points i) à iv). Pour en savoir plus sur l'Engagement de TELUS en matière de protection de la vie privée et sur la façon dont TELUS peut recueillir, utiliser ou communiquer vos renseignements, ou encore sur votre droit de renoncer à recevoir des communications marketing de la part de TELUS, communiquez directement avec TELUS en appelant au 1 800 567-0000 ou visitez le site about.telus.com/community/french/privacy.

REMARQUES

- ¹ Pour obtenir une liste des produits et services TELUS admissibles, visitez le site telus.com/recompenses
- ² Pour les clients nouveaux et existants de TELUS Mobilité qui ont un forfait admissible. Pour en savoir plus, visitez le site telus.com/recompenses.
- ³ Les points Récompenses TELUS sont accordés sur les achats, moins les retours. Les retours sur des achats ayant permis d'obtenir 50 % de points bonis entraîneront dans votre compte Récompenses TELUS une réduction de 1,5 point par dollar remboursé. Les avances en espèces, les Chèques Pratiques, les virements de solde, les frais bancaires (y compris les intérêts et les frais liés à la Protection-paiement et à MonAssistanceCartes), les paiements et les échanges de points Récompenses TELUS ne donnent pas droit aux points Récompenses TELUS. Les points Récompenses TELUS obtenus alors que votre compte Visa n'était pas en règle seront accordés seulement lorsque le compte sera de nouveau en règle. Pour obtenir toutes les modalités, visitez le site telus.com/modalitesrecompenses
- ⁴ Les stations-service et les épiceries admissibles sont établies par Visa et peuvent changer de temps à autre, sans préavis. Les marchands distincts au sein d'une station-service ou d'une épicerie admissible peuvent ne pas être admissibles.
- ⁵ Les magasins TELUS participants peuvent changer de temps à autre, sans préavis. Pour connaître la liste en vigueur, visitez le site telus.com/recompenses. Ce ne sont pas tous les magasins qui vendent des produits et services TELUS admissibles qui participent au programme.
- ⁶ Sous réserve des limites des opérations établies par les marchands.
- ⁷ Les assurances comprises avec les cartes de crédit CIBC sont établies par **Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (RSA)**. Les différentes cartes de crédit sont assorties de couvertures différentes. Pour savoir quelles assurances sont comprises avec une carte en particulier et pour obtenir des renseignements importants sur les critères d'admissibilité, garanties, restrictions et exclusions des couvertures, visitez le site www.cibc.com/ca/credit-card/agreements-insurance-fr.html et consultez les certificats d'assurance contenus dans la trousse de votre carte. L'entrée en vigueur de certaines assurances est sous réserve d'un ou de plusieurs achats, de la location d'un véhicule ou du paiement du prix des billets d'un transporteur public et des autres frais de voyage au moyen de la carte. D'autres conditions peuvent également s'appliquer. Certaines assurances offertes par RSA sont des « assurances complémentaires », ce qui signifie que toutes les autres sources de recouvrement ou de protection doivent être utilisées avant qu'une indemnité puisse être versée. Pour obtenir de plus amples renseignements, appelez RSA sans frais au 1 866 363-3338 au Canada, dans la zone continentale des États-Unis et à Hawaï, ou à frais virés au 905 403-3338 ailleurs dans le monde.
- ⁸ Les avances en espèces ne donnent pas droit à des points Récompenses TELUS. L'intérêt sur les avances en espèces court à compter de la date où elles sont consenties.
- ⁹ Tous les titulaires de carte (titulaire principal et usagers autorisés) inscrits au compte recevront un NIP.
- ¹⁰ Le titulaire de carte principal peut fixer et modifier les limites de dépenses de n'importe quel usager autorisé du compte de carte de crédit en communiquant avec la Banque CIBC. La Banque CIBC peut modifier les limites de dépenses en tout temps par suite d'une diminution de la limite de crédit ou de la limite de retrait en espèces de la carte. Les limites de dépenses des usagers autorisés sont sous réserve de la limite de crédit et de la limite de retrait en espèces globales du compte de carte de crédit; les fonds auxquels a accès un usager autorisé peuvent donc être inférieurs à la limite de dépenses fixée. La limite de dépenses des usagers autorisés et les caractéristiques de l'Application Paiement mobile CIBC ne peuvent être utilisées pour le même compte de carte de crédit. Pour connaître toutes les précisions, visitez le site www.cibc.com/limitesdedepenses. La limite de dépenses pour les espèces, qui se rapporte aux opérations en espèces, est comprise dans la limite de dépenses globale d'un usager autorisé. Par « espèces », on entend les avances en espèces, les Chèques Pratiques CIBC et les virements de solde.
- ¹¹ Vous pouvez commander des Chèques Pratiques CIBC personnalisés en appelant un représentant, Services de cartes CIBC. Les Chèques Pratiques CIBC sont offerts sous réserve de votre crédit disponible et de vos fonds disponibles et portent intérêt à compter de la date à laquelle ils sont passés à votre compte de carte de crédit. Les Chèques Pratiques CIBC ne permettent pas d'obtenir des points Récompenses TELUS. Nous pouvons refuser une avance en espèces, un Chèque Pratique ou un virement de solde s'il entraîne le dépassement de votre limite de crédit. Votre limite de retrait en espèces et votre limite de crédit sont indiquées dans la Déclaration concernant les frais d'emprunt jointe à la carte ainsi que sur chaque relevé.
- ¹² Les rabais s'appliquent uniquement aux frais de durée et de kilométrage et sont établis par l'agence de location participante.
- ¹³ Ce service est fourni par Equifax Canada, une agence d'évaluation du crédit de premier plan au Canada.
- ¹⁴ Les opérations doivent être passées au préalable à votre compte avant qu'une alerte de dépenses IntelliCrédit CIBC se déclenche. Il peut s'écouler jusqu'à 24 heures avant qu'une alerte soit donnée lorsqu'une opération susceptible de la déclencher est passée au compte.

Visa*, Visa PayWave* et Plus* sont des marques de commerce de Visa Int./Banque CIBC usager lic.

Interac^{MD} est une marque déposée d'Interac Inc.; la Banque CIBC est un usager autorisé de cette marque.

^{MD} Les marques TELUS sont des marques de commerce de TELUS Corporation, utilisées sous licence.

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de ses entités liées.

Tous les renseignements étaient valides au moment de l'impression et sont sujets à des modifications sans préavis.

